



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 22 juin 2016

## La Ville de Saint-Denis signe son Contrat Local de Santé pour mieux coordonner la politique de santé

Ce 22 juin 2017 l'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI), la Préfecture et la Ville de Saint-Denis ont signé un Contrat Local de Santé (CLS) pour mieux répondre aux besoins de santé de la population sur ce territoire.

### — *Un nouvel élan dans le développement des politiques locales de santé*

Le Contrat Local de Santé participe à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé dans les domaines de la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Il vise à favoriser l'égalité de l'accès au système de santé pour les populations qui en sont les plus éloignées, en mobilisant les acteurs du territoire autour d'un programme d'actions partagé, qui sera déployé jusqu'en 2022.

### — *Une dynamique partenariale*

Le contrat est conclu entre la ville de Saint-Denis, l'Agence de Santé Océan Indien et la Préfecture. De nombreux acteurs sont associés à son élaboration et sa déclinaison au sein des quartiers : services de l'Etat, associations, professionnels de santé, etc..

La ville de Saint-Denis, avec l'appui de ses partenaires, s'engage ainsi dans une politique de santé à l'écoute des besoins, plus cohérente et mieux dimensionnée pour améliorer l'état de santé des Dyonisiens.

### — *Un diagnostic partagé du territoire de Saint-Denis*

Un diagnostic local de santé a été réalisé en 2016 par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) afin d'avoir un état des lieux sur la commune et de développer une politique de santé adaptée aux besoins de la population.

#### **Caractéristiques démographiques et socio-économiques**

- 144 642 habitants, la plus grande ville de l'Outre-Mer
- un territoire très urbanisé
- une croissance démographique moins rapide que sur l'ensemble de l'île (0,63% contre 0,98%)
- une population légèrement plus âgée que la moyenne régionale (15% de la population communale a 60 ans et + contre 13% à La Réunion) avec un indice de vieillissement plus important (48% contre 40% au niveau régional)
- davantage de personnes seules, en particulier des femmes
- un taux d'emploi plus élevé (48% contre 44% au niveau régional) et un taux de chômage moins important mais avec de fortes disparités selon les quartiers
- un taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire de 29% (contre 35% au niveau régional)

## Situation en matière de santé

### *Un état de santé global comparable au niveau régional*

- 700 décès en moyenne par an sur la période 2010-2012,
- Un taux standardisé de mortalité inférieur au taux régional sauf pour la mortalité prématurée des hommes (avant 65 ans)
- Les maladies cardiovasculaires et les cancers sont les principales causes de mortalité (27,5% et 25% des décès, comparable au niveau régional)
- Un taux standardisé d'admission en affections de longue durée (ALD) moins élevé que le taux régional (2 214 pour 100 000 habitants vs 2 320/100 000 à La Réunion)

### *Des points de vigilance en matière de santé*

- Les maladies cardiovasculaires, diabète et tumeurs
- L'accès aux soins de publics vulnérables (femmes enceintes, familles en situation précaire, personnes en situation de handicap)
- La préservation de l'autonomie des personnes âgées
- La santé des enfants et des adolescents
- Les situations de mal-être et de souffrance psychique
- La banalisation de la consommation de tabac, alcool et zamal

## **— Trois axes de travail pour répondre à ces besoins de santé**

Les actions menées s'articuleront autour de trois axes de travail :

### **Axe n°1 : Améliorer l'accès des habitants à des soins de proximité de qualité**

- Renforcer l'efficacité de l'organisation des soins de 1<sup>er</sup> recours sur le territoire

### **Axe n°2 : Renforcer les parcours de santé des personnes vulnérables**

- Préserver l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Promouvoir la santé de la femme et de l'enfant
- Faciliter l'accès à la prévention et aux soins des adolescents et jeunes adultes
- Favoriser l'intégration dans la ville des personnes souffrant de troubles de santé mentale

### **Axe n°3 : Améliorer le bien-être et la qualité de vie des habitants**

- Mobiliser les acteurs et les citoyens dans les quartiers isolés et/ou prioritaires
- Renforcer la pratique d'une activité physique régulière et adaptée pour tous
- Promouvoir l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé et adaptés pour tous
- Proposer un environnement favorable à la santé

**>> Retrouvez le Contrat Local de Santé de la Ville de Saint-Denis  
et le Projet de Santé de La Réunion et de Mayotte  
sur le site Internet de l'ARS OI :  
[www.ars.ocean-indien.sante.fr](http://www.ars.ocean-indien.sante.fr)**

---

### **Contacts Presse :**

#### **ARS OI :**

Mandarine d'Abbadie - Tél : 02 62 93 94 94 - Port : 06 92 65 48 66 - Courriel : [mandarine.dabbadie@ars.sante.fr](mailto:mandarine.dabbadie@ars.sante.fr)

#### **Ville de Saint-Denis :**

Ingrid Le Goff - Port : 0692 34 50 48